



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Cuba

Question écrite n° 127859

Texte de la question

M. Éric Jalton rappelle à M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, que depuis 1959 le gouvernement de la République de Cuba est victime d'un blocus inique et injustifiable de la part de l'administration gouvernementale des États unis d'Amérique. Si le contexte de l'époque de la "guerre froide" pouvait rendre "acceptable" cette stratégie, issue de la doctrine de Monroe, aujourd'hui, des signes forts de détente entre ces deux pays interviennent, par un assouplissement indéniable des conditions démocratiques et politiques à Cuba et par des échanges commerciaux "officiels" que nul n'ignore... Aussi, il lui demande quelles actions diplomatiques comptent entreprendre le gouvernement français pour user de son influence dans les instances internationales (ONU, UNESCO, G 20) afin que l'administration de nos "alliés et amis américains" puissent lever ce blocus qui, d'une part, handicape l'intégration de Cuba dans la Grande Caraïbe où, par notre présence géopolitique, la France possède quelques relais et intérêts... et qui, d'autre part, pénalise le quotidien du valeureux peuple cubain.

Texte de la réponse

La question de l'embargo appliqué à Cuba fait l'objet d'un débat multilatéral, dans le cadre duquel la France exprime régulièrement sa position. Depuis 1992 et l'adoption de la loi dite Torricelli, ou « Cuban Democracy Act », le gouvernement cubain soumet, en effet, tous les ans, à l'Assemblée générale des Nations Unies une résolution réclamant la cessation de l'embargo. Le Secrétaire général des Nations Unies présente pour sa part un rapport reprenant les mesures prises par les États membres pour mettre en oeuvre cette résolution. La France a toujours voté en faveur de la résolution présentée par Cuba, à l'instar de nos partenaires européens. L'Assemblée générale des Nations Unies a ainsi voté le 25 octobre 2011 la résolution réclamant la levée de l'embargo proposée par le gouvernement cubain, par 186 voix contre 2 et 3 abstentions. La France a, pour la 20e année consécutive, apporté sa voix à la résolution cubaine dans le cadre du consensus européen sur ce sujet. Le maintien de cet embargo résulte toutefois d'une décision souveraine des autorités américaines. L'appui de la France à la position cubaine sur la question de l'embargo ne doit pas occulter son souhait d'une poursuite de l'ouverture économique, du respect des droits de l'Homme ainsi que d'une plus grande liberté d'expression pour l'ensemble de la population.

Données clés

Auteur : [M. Éric Jalton](#)

Circonscription : Guadeloupe (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 127859

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 2012, page 977

Réponse publiée le : 12 juin 2012, page 4197